



**LES
PETITS
PATRIOTES**
Centre de la petite enfance

CODE DE CIVILITÉ

CPE LES PETITS PATRIOTES

ADOPTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2026

Préambule

Le code de civilité du CPE Les Petits Patriotes est une référence pour orienter les relations dans notre milieu de travail. Il énonce les attitudes et comportements associés au savoir-être encouragés et attendus pour maintenir un milieu de travail respectueux, harmonieux et efficace.

Tous les employés, parents, familles, membres du conseil d'administration et collaborateurs s'engagent à respecter ce code dans leurs interactions reliées aux activités internes et externes au CPE et à le promouvoir quotidiennement. Aux Petits Patriotes, nous valorisons le respect, la politesse, la courtoisie, la collaboration et la bienveillance dans nos relations avec autrui.

Qu'est-ce que la civilité ?

Le ministère du Conseil exécutif et Secrétariat du Conseil du trésor définit la civilité ainsi :

Relations harmonieuses et productives, au bénéfice de tous les membres d'un groupe. Ces comportements font référence aux normes de respect, de politesse, de courtoisie, de savoir-vivre et de collaboration.

En contrepartie, une incivilité est un comportement, une parole ou un geste qui est contraire à ces normes et qui crée un effet négatif pour la personne qui le subit.

Objectifs

- Instaurer une culture de civilité au sein de l'organisation.
- Établir un climat de travail sain, empreint de respect, de courtoisie et de collaboration.
- Prévenir les risques psychosociaux liés au travail, notamment le harcèlement psychologique.
- Favoriser la bonne santé psychique des employés et leur performance.

Responsabilités

La civilité en milieu de travail est l'affaire de tous. Tous les employés, gestionnaires, membres du conseil d'administration, parents utilisateurs et collaborateurs doivent respecter le présent code. L'adhésion de chacun et son engagement à le respecter et à le promouvoir quotidiennement sont essentiels.

Ce sont la qualité des relations interpersonnelles et la façon dont chacun collabore qui influencent le climat de travail.

Engagement

Toute personne participant, de façon directe ou indirecte, aux activités ou services du CPE est tenue, du seul fait de sa présence ou de sa collaboration, de respecter en tout temps le présent code et de faire preuve de civilité dans ses relations au sein du CPE.

Remerciement

Ce code de civilité a été rédigé grâce aux modèles de l'Association québécoise des CPE (AQCPE) et du Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE).

Politique en référence

Politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer le harcèlement du CPE (2024).

Annexe 1

La civilité au travail : comportements attendus et proscrits (CQSEPE).

La civilité au travail

✓ Comportements attendus

C'EST :

Être courtois et poli
Dire « bonjour », « s'il vous plaît » et « merci »
Démontrer de l'intégrité et de l'honnêteté
Valoriser l'autre
Agir avec discrétion
Être ponctuel

✗ Comportements proscrits

C'EST ÉVITER :

D'ignorer l'autre
De ridiculiser, de dénigrer ou d'insulter une personne
De commenter l'apparence physique d'une personne
De tenir des propos offensants ou diffamatoires
De faire des commérages ou de répandre des rumeurs
De critiquer ou de juger l'opinion de l'autre devant public
De s'attribuer l'idée ou la réalisation du travail de l'autre

C'EST :

Être inclusif et accepter les autres pour ce qu'ils sont, malgré leurs différences
Considérer l'opinion des autres
Accepter de faire des compromis
Accepter les changements et s'y adapter
Reconnaître ses erreurs et s'excuser au besoin

C'EST ÉVITER :

D'entretenir des préjugés
D'être condescendant ou arrogant
De tenir à ses idées à tout prix
De s'opposer à tout changement
D'être sur la défensive
D'exclure une personne d'une conversation, d'une réunion ou d'une activité, ou de l'isoler

C'EST :

Faire preuve d'entraide et aller au-devant de l'autre
Être proactif
Être positif et réceptif aux demandes d'aide
Partager ses idées et ses connaissances
Être consciencieux

C'EST ÉVITER :

De se montrer indisponible
D'agir de manière individualiste ou d'ignorer le besoin de l'autre
De garder pour soi ses connaissances et ses idées
D'être négligent ou irresponsable
De délaissé les tâches ingrates

C'EST :

Utiliser un ton de voix posé
Être réceptif et à l'écoute de l'autre
Permettre aux autres de s'exprimer
Démontrer de l'empathie
Partager l'information en temps opportun et transmettre la bonne information
Signifier à l'autre son inconfort face à un comportement incivil, le cas échéant

C'EST ÉVITER :

D'utiliser un ton de voix agressif
De couper la parole à l'autre ou de parler en même temps que lui
D'ignorer la personne qui nous parle ou de ne pas lui répondre
De consulter son téléphone lorsqu'on nous parle
De retenir l'information ou de transmettre une information non pertinente ou erronée